

Rapport de la Commission ad hoc

Chargée d'examiner le

Préavis n° 20/2023 : Mise en place d'une subvention d'utilité publique pour la réalisation d'une UAPE dans le plan de quartier de Champs d'Aullie (municipale responsable du dossier : Mme Laurence Muller Achtari)

La commission s'est constituée comme suit :

La présidente : Viviane Prats Alavarez
Le rapporteur :
Les membres : Anne-Sophie Hamoir
Pascal Menétrey
Jean-Pierre Muller
Rafael Fernandez Pascual
Loïc Poch-Roduit
Philippe Hayward

La commission s'est réunie le lundi 13 novembre en salle du conseil, accompagnée de Mme Laurence Muller Achtari, responsable du dossier et M. Turiel. La commission les remercie pour leur explications claires et précises.

Chapitre 1

La commission est consciente que la réalisation d'une UAPE dans le quartier de Champs d'Aullie est une chose importante pour répondre aux exigences de la LAJE et le taux moyen de couverture souhaité de 50 % sur l'ensemble du territoire communal. Cependant, quelques questions ont été soulevées, notamment concernant les 198'150.-. Ce montant servira uniquement à couvrir la perte de loyer dû au changement d'affectation. Le bail qui va être signé entre la commune et la propriétaire sera d'une trentaine d'années d'exploitation.

Concernant, les travaux d'aménagement de l'UAPE, c'est l'EFAJE qui sera garant du bon déroulement des travaux et de la mise en place de l'aménagement.


Conclusion

En conclusion, la Commission ad hoc chargée d'examiner le préavis N° 20/2023

- Subvention d'utilité publique de CHF 198'150.- pour la réalisation d'une UAPE dans le quartier de Champs d'Aullie- Propose à l'unanimité des membres d'accepter le préavis tel que présenté.

- D'autoriser la Municipalité à mettre en place une subvention d'utilité publique de CHF 198'150.- pour la création d'une UAPE sur la Parcelle N° 2791 ;
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire dans le fonds alimenté par la taxe sur les équipements communautaires ;
- D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur la durée déterminée par la future convention par le compte de fonctionnement "Amortissements d'autres subventions d'investissement" 420.3315.00 et par prélèvement au fonds alimenté par la taxe sur les équipements communautaires.

Le Mont-sur-Lausanne, le 20 nov. 2023

	Prénom et nom	Signature
La présidente :	Viviane Prats Alvarez	
Le rapporteur :	Loïc Poch-Roduit	